Image not found or type unknown

Mur mitoyen détruit pour construction d'un garage

Par **Kalamity**, le **07/04/2011** à **08:56**

Bonjour,
Nous habitons dans un lotissement.
Sur le terrain (lot) voisin une maison va être construite.
Sur le permis de construire il est indiqué que le mur mitoyen entre nos deux terrains doit être détruit afin d'être remplacé par le mur du garage de nos nouveaux voisins. Quel droit avons nous ? Nous ne souhaitons pas que ce mur soit détruit ? Un mur de maison (garage) peut-il vraiment être mitoyen alors que la "moitié" nous appartient ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés